

## **Procédure pour les absences et les justificatifs :**

- Appeler le 081/208.501 **ou** envoyer un mail à [absence@providencechampion.be](mailto:absence@providencechampion.be)
- Déposer le justificatif d'absence dans la boîte aux lettres blanche à l'accueil (pour un mot des parents, voir dernières pages du JDC) **dès le retour à l'école.**
- **Absence de longue durée** : envoyer le CM par mail **ET** déposer l'original à l'accueil **dès le retour à l'école.**
- **RDV médical durant la journée ou autre** :
  - 1) Autorisation des parents écrite page 4 du JDC
  - 2) Validation de la demande par l'éducateur à l'accueil
  - 3) Remise de l'attestation médicale ou autre **dès le retour à l'école.**
- **Retour anticipé pour maladie** :
  - 1) Autorisation par l'éducateur qui se trouve à l'accueil
  - 2) Remise du justificatif dès le retour, à l'accueil

Pour infos :

Seuls **8 demi-jours** d'absences sur l'année scolaire peuvent être justifiés par les parents. Quand ce nombre est dépassé, toute absence doit être couverte par un certificat médical ou sera considérée comme injustifiée.

**Tout retard** doit être justifié par les parents à la page 3 du JDC. Dans le cas contraire, ce retard sera considéré comme une absence injustifiée.

Signature des parents ou du(des) responsable(s)